



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'UNGAVA
VILLE DE CHAPAIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 16 août 2016 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les Conseillères : Denise Larouche
Roxanne Tremblay
Lucie Tremblay

Messieurs les Conseillers : Daniel Forgues
Jacques Fortin
Guy Lafrenière

Était également présente à la séance :
Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Était absente à la séance
Madame la directrice générale adjointe
et greffière suppléante : Mélanie Gagné

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Mariève Bernier, directrice générale, constate le quorum de la séance.

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

16-08-203
4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-08-204
5.
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUILLET ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AOÛT 2016

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 juillet et de la séance extraordinaire du 15 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux et se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;



Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 juillet et de la séance extraordinaire du 15 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

8. CONSEIL MUNICIPAL

16-08-205

8.1 RÉSOLUTION – AIDE FINANCIÈRE – CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE LA JAMÉSIE – DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE MIGRATOIRE JAMÉSIEENNE 2016-2017

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais 2013-2023, le conseil municipal s'est engagé à recruter de nouvelles familles (orientation 3 de l'axe 1);

CONSIDÉRANT QUE le CJEJ a formulé une demande de partenariat financier dans le cadre de la stratégie migratoire jamésienne 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 août 2016 ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accorde au Carrefour jeunesse-emploi de la Jamésie une aide financière de 375 \$ dans le cadre de la stratégie migratoire jamésienne 2016-2017 ;

QUE la somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-622-00-971.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-08-206

8.2 RÉSOLUTION – PARTICIPATION FINANCIÈRE – TOURNOI DE GOLF LES DIAMANTS STORNOWAY AU PROFIT DE CENTRAIDE

CONSIDÉRANT QU'un Tournoi de golf organisé par Les diamants Stornoway au profit de Centraide Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec aura lieu le 25 août 2016 à Chibougamau;

CONSIDÉRANT la demande de participation financière déposée à la Ville de Chapais le 13 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 8 août 2016 ;



Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais octroie une aide financière de 200 \$ dans le cadre de cet événement;

QUE la somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-622-00-971.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-08-207

8.3

RÉSOLUTION – DEMANDE DE REGROUPEMENT DES TABLES GIRT DE CHAPAIS ET CHIBOUGAMAU

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution 2015-07-299, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) a créé dix (10) Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (tables GIRT) rattachées principalement à chacune des unités d'aménagement forestier de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a demandé au GREIBJ le regroupement des Tables GIRT dans le secteur de Chapais, Chibougamau et Oujé-Bougoumou par sa résolution 16-01-15;

CONSIDÉRANT QUE lors de la création des premières Tables GIRT dans la région en 2010, celles de Chapais et de Chibougamau avaient été regroupées pour des raisons d'efficience et d'économie des deniers publics afin de permettre aux différents utilisateurs de la forêt de participer à l'élaboration de la planification des activités d'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT la volonté des Villes de Chapais et de Chibougamau pour regrouper les Tables GIRT EIBJ-Chapais (UA 26-66) et EIBJ-Chibougamau (UA 26-64);

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

DE demande au GREIBJ de regrouper dans les meilleurs délais les Tables GIRT EIBJ-Chapais (UA 26-66) et EIBJ-Chibougamau (UA 26-64);

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à :

Mme Manon Cyr, mairesse de Chibougamau
M. Alain Poirier, président de l'Administration régionale Baie-James
Mme Elizabeth Harvey, directrice régionale, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
M. Jean Boucher, député d'Ungava

9.

DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

9.1

16-08-208

RÉSOLUTION – MANDAT À LA FIRME TRIGONE – OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE DES PROCESSUS ET DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

CONSIDÉRANT QU'à travers l'axe 4 de sa planification stratégique (une municipalité modernisée, performante et orientée vers le citoyen), le Conseil municipal s'est engagé à moderniser l'administration municipale et à favoriser l'efficience et l'efficacité des services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Comité de diversification économique de Chapais mis en place par la Société du Plan Nord, un comité ad hoc de consultation, piloté par Emploi-Québec en



collaboration avec la Ville de Chapais, la Corporation de développement économique de Chapais (CDEC), le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a été formé;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a pour objectif d'optimiser la performance des processus et de la structure organisationnelle de la Ville de Chapais et de ses organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres sur invitation a été lancé le 7 juillet 2016 et que les soumissions étaient recevables au plus tard le 29 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE trois firmes ont déposées des soumissions, à savoir Gestion SMI, Trigone et Bernard Gagnon;

CONSIDÉRANT l'évaluation qualitative du comité ad hoc de consultation qui recommande l'octroi du mandat à la firme Trigone ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais s'est engagée à déboursier 15% du montant des projets réalisés dans le cadre de ce comité;

QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 août 2016 ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise Emploi-Québec à octroyer le mandat d'optimisation des processus et de la structure organisationnelle de la direction générale et des services administratifs (niveau gouvernance) à la firme Trigone;

QUE la Ville de Chapais s'engage à payer 15 % du montant de ce mandat, correspondant environs à une somme d'environ 3 400 \$;

QUE la somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-621-00-952.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. **RESSOURCES HUMAINES**

11. **FINANCES ET TRÉSORERIE**

11.1

16-08-209

RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET 2016

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de juillet 2016 s'élevant à 312 972,90 \$ ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 111 753,93 \$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE le conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2016.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



16-08-210

11.2

RÉSOLUTION – MANDAT À MONSIEUR GERMAIN DELISLE, HUISSIER POUR LA VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais a adopté le 19 juillet 2016 la résolution 16-07-194 ordonnant à la greffière de la Ville de Chapais d'entamer la procédure de vente à l'enchère publique les immeubles, dont les taxes municipales, étaient impayés en date de la résolution, suivant les prescriptions des articles 511 de la *Loi des cités et ville*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater monsieur Germain Delisle, huissier, pour procéder à la vente d'immeubles à l'enchère publique, qui aura lieu à la salle du Conseil, le lundi 26 septembre 2016 à 10 h 30;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais mandate monsieur Germain Delisle, huissier, pour procéder à la vente d'immeubles à l'enchère publique, à la salle du Conseil, le lundi 26 septembre 2016 à 10 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.

GREFFE

16-08-211

12.1

RÉSOLUTION - AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CHAPAIS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 12-410

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, **par monsieur le conseiller municipal Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le conseil municipal de la Ville de Chapais procèdera lors d'une séance ultérieure, à l'adoption d'un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Chapais et abrogeant le règlement 12-410.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

13.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-08-212

13.1

POINT D'INFORMATION – CONTRÔLE CANIN

14.

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

15.

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE TECHNIQUE



16-08-213

15.1

RÉSOLUTION – ADJUDICATION CONTRAT – GESTION DE L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire octroyer un mandat de gestion d'écocentre afin d'offrir aux citoyens chapaisiens un service municipal relatif à la disposition des matières résiduelles n'étant pas acceptées dans les bacs bleus et les bacs verts;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation (AO-2016-04) a été lancé le 3 août 2016 à deux (2) entreprises, soient Écocentre Paul Ménard et Recyclage Ungava;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau du greffe jusqu'au 15 août 2016 à 11h00;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a déposé une soumission, à savoir : Écocentre Paul Ménard (9296-0814 Québec inc.) au montant de 73 800 \$ (prix de location du terrain et des taxes municipales et scolaires en sus), plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Écocentre Paul Ménard (9296-0814 Québec inc.) est jugée conforme;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 août 2016;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adjuge le contrat à Écocentre Paul Ménard (9296-0814 Québec inc.), au montant de 73 800 \$ (prix de location du terrain et des taxes municipales et scolaires en sus), plus les taxes applicables;

QUE la Ville de Chapais autorise la directrice générale à signer les documents appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-08-214

15.2

RÉSOLUTION – MANDAT À LA FIRME GHD CONSULTANTS LTÉE – ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE – OUVERTURE D'UN DÉPÔT DE NEIGE USÉE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit ouvrir un lieu d'élimination de neige usée (DNU);

CONSIDÉRANT QUE, selon les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), une étude hydrogéologique doit être réalisée sur le site ciblé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a mandaté la firme WSP pour préparer, entre autres, les documents techniques d'appel d'offres en vertu de sa résolution 16-07-172;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce mandat, une soumission a été reçue, à savoir :

- GHD Consultants Ltée : 20 342,01 \$.

CONSIDÉRANT la recommandation de WSP datée du 16 août 2016, proposant le soumissionnaire le plus bas, soit GHD Consultants Ltée;



CONSIDÉRANT QUE cette offre de service se situe en deçà de 25 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 août 2016;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal mandate la firme GHD Consultants Ltée pour effectuer l'étude hydrogéologique restreinte du futur DNU et l'étude hydrogéologique complète, soit pour une somme totale de 20 342.01 \$ taxes en sus;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-08-215 **15.3**
RÉSOLUTION – AUTORISATION - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION - FOURNITURE DE MAZOUT POUR LES ANNÉES 2016-2018

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la fourniture de mazout se terminera le 30 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lancer un appel d'offres de service pour combler nos besoins en fourniture de mazout pour les deux prochaines années;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise la directrice générale et greffière, madame Mariève Bernier, à lancer un appel d'offres par invitation concernant la fourniture de mazout pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-08-216 **15.4**
RÉSOLUTION – AUTORISATION – MANDAT À WSP – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adjugé, en vertu de la résolution 16-07-172, le mandat à WSP pour réaliser l'ingénierie définitive relative à l'ouverture d'un lieu d'élimination de la neige usée;

CONSIDÉRANT QUE, pour réaliser l'ouverture d'un lieu d'élimination de la neige usée, une demande de certificat d'autorisation doit être réalisée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais mandate la firme WSP pour déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant le projet d'ouverture de dépôt de neiges usée, et pour assumer tout engagement en lien avec cette demande.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

17. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18. VARIA

19 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Bilodeau, journaliste à La Sentinelle, demande sous quelle forme prendra le service de contrôle canin.

Mariève Bernier répond qu'un contrôleur canin sera mandaté pour assurer le contrôle des animaux sur le territoire de Chapais, par exemple : traiter les plaintes des citoyens concernant la présence d'animaux domestiques sur le territoire et intervenir pour récupérer les animaux perdus, ou errant, gérer les permis et distribuer les licences, etc.

20. QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Monsieur Forgues rappelle l'interdiction de stationner sur la pelouse du Parc de la chute.

Madame Roxanne Tremblay souhaite à tous une belle saison de cueillette de bleuets.

Monsieur Guy Lafrenière souhaite un bon retour de vacances.

Madame Lucie Tremblay souhaite de vacances à ceux qui commencent leurs vacances.

Madame Denise Larouche rappelle le pique-nique des Chevaliers de Colomb et sa nouvelle activité, le « Zambifest » qui aura lieu le 27 août.

Monsieur le maire, Steeve Gamache rappelle aussi le tournoi de tennis qui aura lieu le week-end prochain. Il informe les citoyens ayant un intérêt pour le cyclodon de communiquer avec M. Clément Breton.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

16-08-217

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxane Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 27.

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier, directrice
générale et greffière